

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 3 FÉVRIER 2025 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT
SITUÉ AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier

Absent :

M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
-----------------------------------	--------------

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h07.

Deux personnes assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de janvier 2025
 - 6.3. Confirmation de suivi de la formation obligatoire « Le comportement éthique » par madame Bianca Gagnon
 - 6.4. Adoption du règlement 338-24 portant sur le financement des frais d'émission du renouvellement du règlement d'emprunt 272-17
 - 6.5. Dépôt de la première liste pour non-paiement de taxes municipales
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
Pas de point à traiter
 8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
Pas de point à traiter
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1. Demande de commandite défi OSentreprendre
- 10.2. Demande d'autorisation du pont payant pour la Maison des Jeunes
- 10.3. Journée de la persévérence scolaire 2025
- 10.4. Demande de commandite Harmonie du Mistral
- 10.5. Autorisation de paiement à climatisation BSL inc.
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 11.1. Désignation des officiers municipaux en urbanisme concernant l'entente intermunicipale du service régional d'inspection et autorisation de signature
- 11.2. Avis de motion et dépôt de projet du règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 11.3. Demande d'autorisation à la CPTAQ
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-02-011 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-012 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes : **Maire**

- Caisses populaires : plusieurs rencontres avec Connexion-U ont eu lieu. M. Pascal Bérubé déposera une motion à l'Assemblée Nationale sur le sujet;
- La consigne des de récupération débutera au mois de mars. Deux de nos commerces sont certifiés;
- MRC : tranquille en janvier, car il n'y avait pas séance;
- Régie des matières résiduelles : la mise en place avec un fournisseur unique s'effectue progressivement. Un service de réparation de bacs à ordures verra le jour bientôt;
- Lac à l'épaule de la MRC : Plusieurs élus et DG se sont rencontrés le 18 janvier pour établir une stratégie de développement pour le Mitis.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Malgré l'hiver clément, les récents vents ont apporté des défis surtout qu'une unité a connu des bris de lame;
- Machinerie : la niveleuse n'est toujours pas prête et l'autre unité devra être fonctionnelle bientôt.

Mme Bianca Gagnon, conseillère : **siège n° : 2**

Rien à signaler

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Aqueduc : rien à signaler;
- Ressources humaines : les choses vont bien.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

Absent

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

Rien à signaler

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

Rien à signaler

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Alliance de l'Est : invite les élus de la municipalité à des rassemblements au sujet du développement des énergies renouvelables;

Centre de mise en valeur des Opérations Dignité : informe la municipalité sur ses activités et réalisations;

Les Producteurs de grains du Québec : demande aux municipalités du Québec de faire preuve de transparence dans le processus de recensement des cours d'eau.

25-02-013 6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2025 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #25619 à 25632	15 380.86\$
Dépôt direct # 500681 à 500703	48 581.81\$
Prélèvements #3937 à 3943 & 3956 à 3984	31 071.63\$
Salaires élus (janv)	2 808.17\$
Salaire employés (29/12 au 18/01/25)	33 200.53\$
Salaire pompier (29/12 au 18/01/25)	726.01\$
Total	131 769.01\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-014 6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER JANVIER 2025

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 janvier 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour janvier 2025.

25-02-015 6.3- CONFIRMATION DE SUIVI DE LA FORMATION OBLIGATOIRE « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE » PAR MADAME BIANCA GAGNON

Le greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee confirme que madame Bianca Gagnon a suivi sa formation obligatoire « Le comportement éthique » auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

25-02-016 6.4 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 338-24 PORTANT SUR LE FINANCEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 272-17 POUR UN MONTANT DE 21 000\$

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 13 janvier 2025 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance pour le règlement 338-24 portant sur le financement des frais d'émission du renouvellement du règlement d'emprunt 272-17 pour un montant de 21 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le règlement 338-24 portant sur le financement des frais d'émission du renouvellement du règlement d'emprunt 272-17 pour un montant de 21 000\$ soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-017

6.5- DÉPÔT DE LA PREMIÈRE LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Le greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee dépose la première liste de propriétés ayant des soldes de taxes pour l'année 2023,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE le conseil municipal mandate monsieur Frédéric Lee pour effectuer les procédures de recouvrement nécessaires jusqu'au dépôt de la liste finale au conseil municipal pour envoi à la MRC en mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-018

10.1 – DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI OSENTREPRENDRE

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une aide financière de 50\$ pour le Défi OSentreprendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-019

10.2 – DEMANDE D'AUTORISATION DU PONT PAYANT POUR LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen tiendra une activité de type pont-payant le 3 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'une collecte de fonds de type pont-payant samedi le 3 mai 2025 à l'intersection des rues Pelletier Nord et Sud et de la rue Principale par la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen;

QUE cette autorisation ne dispense pas l'organisme à demander une autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec pour la tenue de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-020

10.3 - JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la réussite éducative et la persévérance scolaire une des cinq priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérence scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels que le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérence scolaire, soulignées dans les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort de l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bianca Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski déclare la 2e semaine de février 2025 Les Journées de la persévérence scolaire dans notre municipalité, soit du 10 au 14 février 2025;

QUE la municipalité s'engage à appuyer les efforts des partenaires de COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et la considérant comme un véritable levier de développement pour nos communautés;

QUE la municipalité s'engage à réaliser un geste concret favorisant la persévérence scolaire au cours de l'année 2025.

25-02-021 10.4 – DEMANDE DE COMMANDITE HARMONIE DU MISTRAL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 50.00\$ à l'École du Mistral pour les activités de l'Harmonie du Mistral

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-022 10.5 – AUTORISATION DE PAIEMENT À CLIMATISATION BSL INC.

ATTENDU QUE les chambres de hockey situées dans l'ancienne partie du Centre Desjardins ne pouvaient plus être chauffées selon des équipements aux hydrocarbures;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le paiement de la facture # 1804a à Climatisation BSL inc. au montant de 15 500\$ taxes incluses pour l'installation de thermopompes au Centre Desjardins;

QUE la moitié de cette somme fasse partie d'une demande de subvention auprès d'Hydro-Québec;

QUE l'autre moitié de cette somme soit imputée au compte #1 02-02-70130-632 (huile à chauffage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-023

11.1 – DÉSIGNATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN URBANISME CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Stéphane Deschênes demande la dispense de lecture

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer les officiers municipaux qui sont responsables de l'application de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement et de la protection des biens culturels;

CONSIDÉRANT QUE les officiers municipaux en urbanisme sont responsables du service d'inspection en urbanisme, du traitement des demandes et de la délivrance des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis dispose d'un service d'inspection pour son territoire non organisé, ce service assurant notamment l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis fournit ce service à différentes municipalités locales de son territoire depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis offre aux municipalités la possibilité d'adhérer à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION visant à assurer un service régional d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désire prendre une entente pour obtenir le service régional d'inspection pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE pour officialiser l'entente, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doit accepter l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION liant celle-ci à la MRC de La Mitis et de nommer les signataires de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ne prévoit pas la nomination d'un officier municipal attitré à une municipalité, mais bien la nomination de l'ensemble des officiers municipaux en urbanisme employés par la MRC de La Mitis qui sont dédiés au Service régional d'inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de :

DÉSIGNER :

Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme

Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme

Stéphanie Saint-Pierre, inspectrice en urbanisme

Sylvain Martineau, inspecteur en urbanisme

Afin d'assurer l'application de la réglementation d'urbanisme tel que précisé à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION soit les règlements suivants:

- Règlement de zonage n° 211-10
- Règlement de lotissement n° 212-10
- Règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction n° 213-10
- Règlement de construction n° 214-10
- Règlement des permis et certificats n° 215-10
- Règlement sur les dérogations mineures n° 216-10
- Règlement concernant les nuisances publiques n° 304-21
- Règlement relatif à la démolition d'immeubles n° 317-23;
- Règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 198-09
- Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet n° 293-19
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2)
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3.1.02, r. 1)
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (Q-2, r. 32.2)
- Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (Q-2, r. 0.1)

AUTORISER également ces personnes à émettre des permis et certificats, des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

APPROUVER l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION tel que soumis par la MRC de La Mitis.

AUTORISER le maire, Georges Deschênes, et le directeur général et greffier-trésorier, Frédéric Lee, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, l'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION.

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à madame Stéphanie Saint-Pierre et à messieurs Jean-Philippe Quimper, Michel Lagacé et Sylvain Martineau employés de la MRC de La Mitis, de même qu'au directeur du service de l'aménagement, monsieur François Therriault.

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution adoptée en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #339-25 VISANT L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PUISARDS SITUÉS À PROXIMITÉ DES LACS, COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

Avis de motion est donné par madame Bianca Gagnon qu'à une réunion ultérieure que le règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

25-02-024

11.3 – DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

Sommaire de la demande

La demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski vise à obtenir l'autorisation afin de permettre l'aliénation en sa faveur d'une partie des lots 4 617 554 et 4 617 555 du cadastre du Québec, ainsi qu'une autorisation afin de permettre l'aménagement d'une rue publique sur ces lots.

En vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1)*, la recommandation doit être motivée en tenant compte des critères visés à l'article 62 et des dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire.

La municipalité dépose la demande d'autorisation et le conseil municipal la motive par ce qui suit :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée par la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'affectera pas l'homogénéité de la communauté agricole.

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être réalisé hors de la zone agricole, mais que les délais d'autorisation et de transaction pour l'acquisition d'une partie des terres publiques intramunicipales sont longs et vont engendrer des retards dans le développement domiciliaire du Mont-Comi.

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région.

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser la présente demande n'aura pas d'effet négatif sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants.

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès projeté donnera accès à des terres agricoles évitant ainsi de devoir effectuer d'autres voies d'accès dans des milieux humides.

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au *Règlement de zonage* numéro 211-10.

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme de la municipalité sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Mitis.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

APPUI la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

AUTORISE le directeur général, monsieur Frédéric Lee, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, les documents requis pour cette demande;

AUTORISE le paiement des frais de 347 \$ pour le dépôt de la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-025 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h35

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnaissais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire